

Peu de corps sont revenus (suite)

Paroissial de mars et avril-mai 1921, de 5 - **Jean Ville** (le 20 janvier), de 6 - **Pierre Marie Loste** (le 8 avril), de 7 - **Benoît Genoux** (le 18 avril) dont nous n'avons pas retrouvé la tombe. L'Echo d'octobre 1923 indique les funérailles de 8 - **Frédéric Solle**, le 22 juillet, prisonnier rapatrié d'Allemagne, dont nous n'avons pas trouvé trace de son tombeau et de Gaston Mironneau, le 1er juillet, qui ne figure pas parmi les 104 de St-Sym. Pas de tombe trouvée.

- Agnès Forestier indique que "les corps arrivent par le tacot, à un rythme irrégulier, parfois dense, -5 en mars 1922- pendant trois années. Le dernier arrive le 16 juillet 1923. 9 - **Jean-Marie B.** (Bazin ou Bouchut ?), le 21 décembre 1921 n'étant pas été annoncé.

- On peut penser qu'il a été plus facile de faire revenir les corps de ceux qui sont morts en hôpital ou dans une ambulance sur le sol français, car ils avaient pu bénéficier d'une sépulture individuelle. Une bonne vingtaine sont dans ce cas. Les morts à l'étranger, notamment en Orient (Serbie, Grèce, Macédoine) n'ont certainement pas pu être rapatriés car il fallait (voir article ci-joint "Retour des corps") connaître le lieu exact de la tombe et pouvoir s'y rendre. Seule la famille de Raymond Pinay, enterré au cimetière de Vertékop en Grèce, Macédoine, a pu faire le voyage. Nous rendrons compte de cette expédition car les deux personnes qui s'y sont rendus en ont fait le récit.

- Agnès Forestier signale aussi le cas de la mère de Paul Maury, tué le 22 août 1914, qui fit en octobre 1921 le déplacement à St Quirin (Moselle) pour constater que le corps exhumé n'était pas celui de son fils. Le dénouement n'a eu lieu qu'en août 1925 ■

LE DIFFICILE RETOUR DES CORPS

La recherche consiste à identifier les corps puis à les exhumer. Un travail effectué par les anonymes du service militaire de l'état civil, et les militaires identificateurs souvent aidés par les bénévoles de l'association des Nouvelles du Soldat.

Deux cas se présentent. Retrouver sur les champs de batailles des corps non inhumés. Et exhumer ceux qui sont dans des cimetières militaires.

Dans le premier cas, il s'agit en effet d'éviter que des exhumations illicites se produisent ou que des risques d'accidents n'augmentent si on laissait les familles elles-mêmes fouiller les champs de batailles où se trouvent encore les engins de mort non explosés. L'identification peut provenir de la plaque d'identité qui porte le nom et le prénom, la classe du soldat-citoyen et le lieu de recrutement. Ou de la découverte d'un objet personnel du poilu.

Dans le cas de l'exhumation des cimetières militaires, le nombre des inconnus est souvent impressionnant. Les familles résidant trop loin ne peuvent pas, le plus souvent, effectuer cette reconnaissance. Elles se font alors représenter par les "délégués des familles", membres de l'oeuvre "les Nouvelles du Soldat."

Toute exhumation doit également se faire en présence d'un représentant du Service de restitution des corps, fonctionnaire qui vérifie que les entreprises de pompes funèbres adjudicataires des transferts de corps remplissent bien les clauses de leurs contrats signés avec l'État.

L'organisation des transferts de corps se révèle en effet fort complexe. Tout repose sur une parfaite harmonisation car chaque transfert est public. L'homme-pivot est l'inspecteur de la gare régulatrice. La France en dénombre quatre : Brienne-le-Château, Creil (Oise), Sarrebourg (Moselle) et Marseille (pour les poilus de l'Armée d'Orient et autres campagnes lointaines). Ce fonctionnaire à qui incombe la tâche essentielle du tri a sous ses ordres les gardiens des dépositaires, un convoi ne pouvant être formé que lorsqu'il y a un nombre suffisant de dépouilles mortelles. Il forme alors le train spécial dit train funéraire dont chaque wagon porte le nom de la gare de déchargement.

Ces trains doivent arriver à l'heure, vu les autorités présentes attendues. En effet, chaque train spécial est accueilli par le préfet ou son représentant, généralement un sous-préfet en présence duquel les wagons plombés sont ouverts. Les autorités municipales respectives sont ensuite informées, les corps étant par la suite conduits à la gare finale de déchargement.

Le gros des transferts de corps a eu lieu en 1921-1923.

Les militaires français prisonniers et décédés en Allemagne ont tous été ramenés en France avant la fin décembre 1930 ■

Extraits d'un article de Jean-Charles Jauffret, Université Paul Valéry, Montpellier III

TOUS LES NUMEROS DU COQ PELAUD SUR
lecoqpelaud.com

PUBLICITÉ

FORMATION EN INFORMATIQUE À DOMICILE

Cours sur mesure

Financements pour les particuliers (chèque emploi service),
les salariés (DIF) et les chefs d'entreprise (crédit d'impôt)

EPIC - Étienne Pupier l'Informatique Conviviale

tél. 04 78 44 46 45 / 06 13 34 50 86

SIRET 490 982 766 00019 RCS Lyon APE 741J

LE COQ PELAUD

Bulletin mensuel édité par
L'ASSOCIATION "LE COQ PELAUD"
184, Bd Grange-Trye
69590 ST SYMPHORIEN/COISE

Rédaction et diffusion

CITESCOPIE

Paul GRANGE

5, rue Ct Ayasse 69007 LYON

04 78 58 26 73

Où vous le procurer ?

- Centre socio-culturel
- FMI (François Mézard Immobilier), place des Terreaux
- INTERNET
lecoqpelaud.com